

AVIS NATIONAL ET INTERNATIONAL D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N°1/DG/2013

La Société Holding ANABIB envisage pour sa filiale TUBPROFIL la réalisation **en partenariat** d'une unité de production de profilés en acier laminés à chaud.

ANABIB et le partenaire intéressé par le projet s'engageront dans l'étude de faisabilité suivie des études d'ingénierie d'avant-projet détaillé , la confection des dossiers d'appel d'offres et dans le processus d'acquisition, d'installations et de mise en exploitation.

Les investisseurs désireux de participer à ce projet, seuls ou en groupement, devront fournir les informations permettant d'apprécier leur qualification et capacité pour s'associer à sa concrétisation.

Les informations relatives au projet ainsi qu'au contenu de la manifestation d'intérêt sont disponibles sur le site www.anabib.com dans la rubrique « APPEL D'OFFRES&MANIFESTATION D'INTERET »

Les manifestations d'intérêt doivent parvenir au plus tard le 18 juillet 2013 à 13 h GMT.

A. PRESENTATION GENERALE

La société holding ANABIB, implantée à Réghaia, gère le portefeuille de filiales suivantes activant au deuxième niveau de la transformation sidérurgique:

ALTUMET (Réghaia)

Spécialisée dans la fabrication de tubes en acier soudés en spirale revêtus pour les secteurs de l'hydraulique et des hydrocarbures,

TUBPROFIL (Réghaia ;Oran)

Spécialisée dans la fabrication de profilés à froid, de tôles planes et nervurées, de tubes minces en acier soudés, de tubes pour la construction et la distribution d'eau,

IRRAGRIS (Bordj bou arréridj)

Spécialisée dans la fabrication de systèmes d'irrigation par aspersion,

A la clôture de l'exercice 2012 : Effectif total de 1351 salariés

Chiffre d'affaires consolidé de 4840 MDA

Objectif chiffre d'affaires 2013 : 6660 MDA

B. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

1. CONTEXTE GENERAL D'IDEE DE PROJET:

Activant dans la production de profilés à froid en acier depuis 1975, la filiale TUBPROFIL connaît avec l'ouverture du marché une supplantation importante de ses produits par les profilés laminés à chaud.

2. LE MARCHE :

Pour une caractérisation de l'offre et de la demande TUBPROFIL a confié à un bureau spécialisé l'étude de marché des profilés à chaud. L'étude montre la pertinence d'une telle idée de projet.

3. LE PROCEDE DE PRODUCTION:

En amont du laminage à chaud, procédé classique, il s'agira de définir le choix d'obtention de la matière première en fonction des paramètres de disponibilité et de coût.

4. LA CAPACITE DE PRODUCTION:

Elle est fonction de la gamme de production visée et du mix. Selon la demande statistique enregistrée la capacité à installer sera importante.

5. L'IMPLANTATION :

L'objectif idéal est d'implanter le projet de manière à utiliser le personnel existant des unités de Réghaia. Cependant sa configuration et les possibilités qui seront offertes en termes d'assiette foncière fixeront la localisation du projet.

6. LE FINANCEMENT DU PROJET :

La partie TUBPROFIL sera totalement financée par crédit intérieur à long terme dans le cadre du plan de développement de la société.

L'obtention de ce financement est subordonnée à la satisfaction des critères de rentabilités, à la création d'emplois nouveaux et au bilan devise.

7. LES AVANTAGES CONSENTIS PAR L'ETAT :

Les projets d'investissement peuvent bénéficier d'exonération et réduction fiscale selon la localisation et l'impact des projets sur le développement économique et social. **Deux régimes d'avantages sont prévus :**

Phase de réalisation, pour une durée d'une (01) année à (03) trois ans :

- Exonération des droits de douanes sur les équipements non exclus, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement
- Franchise de TVA sur les biens et services non exclus, importé ou acquis localement, entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières, effectuées dans le cadre de l'investissement concerné ;
- Exemption des droits d'enregistrement, des frais de publicité foncière et de la rémunération domaniale portant sur les concessions de biens immobiliers bâtis et non bâtis consenties destinés à la réalisation de projets d'investissement. Cet avantage s'applique pour la durée minimale de la concession consentie.

Bénéficiaire également de ces dispositions les concessions consenties antérieurement par décision du conseil des ministres au profit des projets d'investissement.

Phase d'exploitation:

Pour une durée de trois (3) ans pour les projets créant jusqu'à cent (100) emplois au moment du démarrage de l'activité et après constat d'entrée en activité établi par les services fiscaux à la diligence de l'investisseur:

- Exonération de l'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés (IBS).
- Exonération de la Taxe sur le Chiffre d'Affaires (TAP).

Cette durée peut être portée à cinq (05) ans pour les projets créant cent un emplois et plus (101)

C. CONTENU DE LA MANIFESTATION D'INTERET

La manifestation d'intérêt sera exprimée par l'investisseur en la forme d'une lettre d'intention appuyée d'une présentation détaillée de l'investisseur et accompagnée des indications nécessaires à l'examen de la demande notamment :

- La délégation de pouvoir du signataire de la manifestation d'intérêt,
- La quotité du capital social ou tout autre élément d'actif,
- Les capacités financières et technologiques de l'investisseur,
- Les statuts de la société, ou des sociétés en groupement,
- Les bilans de la société (ou des sociétés en groupement) pour les exercices 2010 à 2012,
- L'actif de l'investisseur (ou représentatif du groupement) en termes de références et nature des prises de participations,
- Les conditions et modalités de participation financière de l'investisseur,
- Les éventuelles suggestions sur l'investissement envisagé.

Les manifestations d'intérêt doivent être adressées, en trois (3) exemplaires dont un (1) original marqué comme tel et deux (2) copies, à ANABIB Route de la gare BP 131 Réghaia - Alger

La date et heure limites de remise des manifestations d'intérêt sont fixées au **Jeudi 18 juillet 2013 à 13 Heures GMT.**

La manifestation d'intérêt doit être insérée dans une enveloppe portant les seules mentions :

«Pli à n'ouvrir qu'en séance d'ouverture», Et dans le coin gauche: **«Manifestation d'intérêt pour le projet laminés à chaud – TUBPROFIL-ANABIB».**

Les plis seront ouverts, en séance publique, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à **l'ouverture des plis qui aura lieu le 18 juillet 2013 à 13h 30 GMT.**